

# VIDE-GRENIER SOU DES ECOLES DE MOIDIEU DETOURBE

**Dimanche 18 mai 2025 - Hall Centre Village à partir de 8h**

Mail : [soudesecolesdemoidieudetourbe@gmail.com](mailto:soudesecolesdemoidieudetourbe@gmail.com)

Info et inscription possible sur : [www.soudesecolesmoidieu.com](http://www.soudesecolesmoidieu.com)

## ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

### Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Carte nationale d'identité  Passeport  Permis de conduire  Autre : .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

- Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour **l'emplacement extérieur** pour une longueur de :  
\_\_\_\_\_mètre(s) linéaire (3€ le ml)  
+ \_\_\_\_\_table(s) d'1 mètre (2€ la table)

Chèque libellé à l'ordre « Association du Sou des Ecoles de Moidieu Détourbe »

## RÈGLEMENT

- Les exposants devront obligatoirement occuper les places qui leur seront désignées, laisser leur emplacement propre à leur départ et emporter leurs poubelles et détritrus.
- L'arrivée des exposants se fera entre 6H et 8H ; au-delà, les places non occupées seront réattribuées et les chèques de réservation encaissés. Les emplacements réservés ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés du bulletin d'inscription/règlement daté et signé, et du règlement.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations de toute nature pouvant être occasionnés sur les stands. La gendarmerie ou toute autre autorité sera à même d'effectuer divers contrôles tout au long de la manifestation.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du à des intempéries.

Nous vous remercions d'accepter le respect de ces quelques règles.

à ..... le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

**INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS À REMETTRE : dans le cartable de vos enfants scolarisés à Moidieu, ou à la Poste de Moidieu, ou bien en Mairie.**

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation